

Tout usager de deux roues peut participer à un défilé **Toutes En Moto**

Il n'est exigé aucun droit d'entrée à la manifestation : elle est gratuite pour tous. Cependant, pour le confort et la sécurité de tous, toute personne est tenue de se conformer au règlement intérieur.

Les organisateurs se réservent cependant le droit d'en interdire l'accès, ou d'en exclure toute personne dont la tenue ou le comportement pourraient en troubler le bon déroulement.

Les personnes participantes aux défilés **Toutes En Moto** s'engagent à :

- Etre en possession d'un permis de conduire de la bonne catégorie et en cours de validité
- Avoir acquitté une police d'assurance le garantissant contre les risques corporels et matériels qu'il encourt à l'occasion de la participation à de tels événements, et contre les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile du fait des dommages corporels ou matériels causés à d'autres participants ou à des tiers présents sur les lieux de la manifestation
- Porter un casque pendant le défilé et pour tout déplacement à moto sur les lieux de la manifestation
- Ne pas être sous l'emprise d'alcool ou de produits stupéfiants
- Respecter les consignes de sécurité rappelées par les organisateurs avant le départ
- Laisser libre accès aux véhicules de secours ainsi qu'aux véhicules assurant la sécurité du défilé

Il est demandé aux visiteurs et spectateurs de s'abstenir de tout comportement agressif ou insultant, de toute attitude ou tenue vestimentaire contraire aux bonnes mœurs, susceptible d'incommoder les autres usagers.

Le public est informé qu'il est susceptible d'être photographié et filmé.

Il est rappelé que chaque participant reste seul responsable de ses actes et des dommages corporels et/ou matériels causés de son fait.

**La participation aux défilés sous-entend l'acceptation de ce règlement**